

# Rencontre avec le général Christian RODRIGUEZ, Major général de la gendarmerie nationale

Note de cadrage 18 septembre 2018

- Une délégation de l'APVF conduite par Christophe BOUILLON, Président de l'APVF ira à la rencontre du général RODRIGUEZ le 18 septembre à 15h au 4, Rue Claude Bernard, 92130 Issy-les-Moulineaux.
- Cette délégation sera composée de :

Christophe BOUILLON, Député de Seine-Maritime, Président de l'APVF Igor SEMO, Maire de Saint-Maurice, Membre du Bureau de l'APVF Anne GALLO, Maire de Saint-Avé, Vice-présidente de l'APVF Antoine HOME, Maire de Wittenheim, Ier Vice-président délégué de l'APVF Bernard MORAINE, Maire de Joigny, Membre du Conseil d'administration de l'APVF Nicolas SORET, Ier adjoint au Maire de Joigny, Président de la Communauté de communes du

Jovinien, Membre du Bureau de l'APVF

Jean-Michel MORER, Maire de Trilport, Membre du Bureau de l'APVF

Fabien LAINE, Député des Landes, Membre du Bureau de l'APVF

Hervé MARITON, Ancien ministre, Maire de Crest, Membre du Bureau de l'APVF

Loïc HERVE, Sénateur de la Haute-Savoie, Secrétaire général de l'APVF

Bastien CORITON, Maire de Rives-en-Seine, Membre du Bureau de l'APVF

Grégoire LE BLOND, Maire de Chantepie, Vice-président de l'APVF

Jean-Pierre BOUQUET, Maire de Vitry-le-François, Membre du Bureau de l'APVF

Hervé SAISON, Maire d'Hondschoote, Membre du Bureau de l'APVF

Frédéric SAUSSET, Maire de Tournon-sur-Rhône, Membre du Bureau de l'APVF

Rémy REBEYROTTE, Député de Saône-et-Loire, Vice-présent de l'APVF

Christophe ROUILLON, Maire de Coulaines, Membre du Bureau de l'APVF

Nathalie NIESON, Maire de Bourg-de-Péage, Vice-présidente trésorière de l'APVF

André ROBERT, Délégué général de l'APVF

Matthieu VASSEUR, Chargé de mission, APVF

- Le déroulé de la rencontre sera le suivant :

<u>15h00</u>: Accueil de la délégation au siège de la Direction générale de la gendarmerie nationale (4 Rue Claude Bernard, 92130 Issy-les-Moulineaux)

15h10 : Prise de parole du Général de Corps d'Armée RODRIGUEZ, Major général de la gendarmerie nationale

15h30 : Échanges et questions – réponses avec les élus

15h45 : Photographie avec la délégation

<u>16h00</u>: Visite du CROGEND (Centre de renseignement opérationnel de la gendarmerie) et du CNSM (Centre national de sécurité des mobilités)

16h40 : Présentation du Showroom (Volet innovation de la gendarmerie)

17h00 : Départ de la délégation

# 1. Les petites villes et les politiques locales de sécurité : les tendances

### A. Mutations de la présence policière dans les territoires depuis 2003

- <u>Fin de la « police de proximité » :</u> En 2003, le gouvernement renonce à la doctrine d'emploi relative à la police de proximité suite au bilan relativement négatif tiré de cette expérimentation par l'Inspection générale de la Police nationale (IGPN) et les remontées de différents syndicats de policiers.
- 2007-2012, suppression de 13.700 postes : D'autre part, dans le sillage de la Révision générale des politiques publique (RGPP) qui a entrainé des mouvements de rationalisation et de réaffections, 13.700 postes de gendarme et de policiers nationaux ont été supprimés, obligeant les collectivités et notamment les villes à combler ce désengagement par la création de postes de policiers municipaux. Sur ce sujet, une enquête publiée par l'APVF en septembre 2012 intitulée « Les moyens consacrés à la sécurité dans les petites villes de France » révélait que près de 37% des petites villes avait été directement impacté par une fermeture de commissariats ou gendarmerie et/ou une réduction des effectifs d'agents des forces nationales. Cette situation a abouti à un transfert de charge déguisé de l'Etat vers les communes et à une tendance à la judiciarisation de la police municipale, c.-à-d. à une confusion accrue entre les missions des policiers municipaux et celles des agents des forces nationales.
- 2012-2017, un redéploiement des forces de l'ordre : Sous le quinquennat Hollande, les efforts déployés en matière de sécurité ont abouti à la création de 8.837 postes de policiers depuis 2012, sans que cela n'entraîne pour autant de réactivation de la police de proximité dont la présence est regrettée par nombre d'acteurs de terrains. L'essentiel de ces créations de postes (environ 5.000 postes) ont été fléchées vers les Zones de sécurité prioritaire, principalement au sein des grandes aires urbaines.
- <u>Emergence des Zones de sécurité prioritaire (ZSP)</u>: Créées en 2013, les Zones de sécurité prioritaire sont aujourd'hui au nombre de 80, dont 16 sont situées des petites villes, soit 20% de l'effectif total des ZSP. A noter qu'au sein de nombreux territoires, la création des ZSP a souvent entraîné le déplacement, la nomadisation de la délinquance et non son éradication.

#### B. Le développement de la collaboration en matière de prévention

- <u>La prévention de la délinquance, une politique devenue progressivement partenariale</u>: Depuis 2003, les communes ont la possibilité, et même l'obligation pour celles qui comptent plus de 10.000 habitants de créer des Conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD) et depuis 2007, ces conseils peuvent se décliner à l'échelle intercommunale. Instances de coordination, ces conseils sont de précieux outils d'échanges d'informations entre acteurs locaux (PM, gendarmerie, bailleurs sociaux, CAF, SNCF, La Poste, etc.) et de détection des situations à problème. Pour certains élus de l'APVF, le CLSPD est ainsi « un excellent baromètre pour détecter la radicalisation. » Aujourd'hui, on dénombre plus de 900 CLSPD et 100 CISPD sur tout le territoire national.

Les conventions de coordination, qui permettent une complémentarité entre actions de la Police municipale et Police nationale / Gendarmerie ont connu un regain d'intérêt important depuis 2012 et la publication du décret permettant une coordination renforcée grâce à la mise à disposition de nouveaux matériels de communication.

# II. Vers un retour de la gendarmerie dans les territoires extra-métropolitains

## A. Les brigades territoriales / groupe de contact : création, enjeux et perspectives

- La feuille de route de la gendarmerie nationale vise aujourd'hui <u>à renouer le contact avec la population</u> et notamment à <u>se réimplanter dans les zones rurales</u>. La création de trente brigades territoriales (ou groupe) de contact (BTC) à titre expérimental au sein des 3.111 que compte la Gendarmerie nationale sur l'ensemble du territoire français au 1 er mars 2017 s'inscrit dans cette démarche : le mouvement initié a vocation à « renforcer les relations avec la population » de façon à « faire de la prévention et de la médiation ».
- Plus concrètement, les brigades territoriales de contact sont composées de gendarmes assistés de réservistes déchargés des interventions et des urgences, leur permettant ainsi de se focaliser sur les relations avec la population. L'expérimentation censée durer six mois au départ, a été pérennisée et les brigades territoriales de contact (BTC) s'inscrivent désormais pleinement dans la police de sécurité du quotidien (PSQ). Le 6 février 2018, Gérard Collomb, Ministre de l'Intérieur a profité du lancement de la Police de sécurité quotidien (PSQ) pour annoncer d'atteindre la création de 250 brigades ou groupes (une déclinaison à l'échelle d'une brigade) de contact d'ici à fin 2019.

## Positions de l'APVF

- Les petites villes représentent 8% des communes françaises, mais près de 20% des « Zones de sécurité prioritaire » et plus de 30% des quartiers prioritaires de la politique de ville. C'est pourquoi, <u>elle n'a pu que déplorer qu'aucune petite ville n'intègre à proprement parler le périmètre du dispositif relatif à la police de sécurité du quotidien (PSQ)</u>, d'autant que l'APVF avait soutenu des candidatures de certaines petites villes très légitimes à intégrer le dispositif comme Canteleu ou Wittenheim.

Malgré cette déception, elle espère toutefois que certaines petites villes bénéficieront « par ricochet » du renforcement des effectifs de polices dans les 20 départements français identifiés dans le cadre de l'expérimentation de la PSQ.

L'APVF espère également que la création de 220 brigades ou groupes de contact supplémentaires d'ici fin 2019 va bénéficier davantage aux petites villes, grandes perdantes de la RGPP et que la récente création de la PSQ n'a pas particulièrement avantagé, au contraire.

- Les petites villes déjà concernées ou prochainement concernées par le déploiement des brigades territoriales de contact ou de groupes de contact formulent <u>des retours très positifs</u>. C'est le cas de Meung-sur-Loire (Loiret), une petite ville de 6.300 habitants dont le maire se félicite du travail réalisé avec la brigade de contact de la gendarmerie et de la dynamique collaborative avec la police municipale de sa commune.
- Cependant, le déploiement des BTC ou groupes de contact s'est fait à <u>effectifs et moyens constants</u>, ce que regrettent beaucoup d'élus locaux qui ont peur que la lutte contre l'insécurité n'en ressorte pas beaucoup plus efficace. D'autre part, le travail opérationnel des nouveaux gendarmes de contact a été réparti la charge d'autres militaires. A noter également que <u>les BTC n'offrent pas les services</u> « <u>classiques » d'une gendarmerie</u>. A Piana, en Corse, malgré la présence d'une brigade, les habitants doivent toujours effectuer des trajets importants s'agissant du dépôt de plainte.
- Le Président Emmanuel Macron a fait part de sa volonté de créer 2.500 gendarmes d'ici la fin du quinquennat : l'APVF salue naturellement cette volonté <u>mais souhaite qu'une attention spécifique soit portée aux territoires (villes petites et moyennes notamment) qui ont particulièrement souffert d'une baisse des effectifs dans le sillage de la RGPP concernant la répartition de ces effectifs nouveaux.</u>
- Cela semble d'autant plus logique <u>que les petites et moyennes villes accèdent moins facilement que les grandes agglomérations au fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (FIPDR)</u> et sont donc moins en mesure de répondre aux enjeux de sécurité et de tranquillité publique. L'APVF souhaite connaître le calendrier attaché à la création de ces effectifs supplémentaires.
- Enfin, l'APVF manque encore de visibilité aujourd'hui sur les territoires concernés par les BTC ou groupes de contact. Elle n'a pas aujourd'hui de données suffisantes pour savoir précisément combien

de petites villes disposent concrètement de ces dispositifs. <u>Comment obtenir des chiffres précis sur le sujet ? Combien de petites villes sont concernées ?</u>

## B. La gendarmerie nationale à l'heure du numérique

- A noter qu'en parallèle du déploiement de ces brigades ou groupes de contact, <u>la gendarmerie</u> nationale a lancé « la brigade numérique » dans le cadre de la police de sécurité du quotidien. Il s'agit <u>d'une plateforme, accessible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7</u>, permettant via un ordinateur, un téléphone ou une tablette de dialoguer et de saisir plus facilement les services de la gendarmerie nationale pour toute question sur la sécurité au quotidien.
- En plus d'un contact direct avec l'institution, la gendarmerie nationale propose également sur son site une « foire aux questions » remaniées, qui permet de répondre directement à un certain nombre d'interrogations pratiques. Ex. Information sur les permis de conduire existants en France, âge requis pour conduire un scooter, etc.

#### Positions de l'APVF

- L'APVF souhaite connaître le niveau de recours et recueillir des données concernant les relations entre cette brigade numérique et les citoyens français. Elle se réjouit que la gendarmerie nationale ait pris le « virage numérique » mais veut savoir concrètement comment les citoyens se sont emparés de cet outil.

## III. Le rapport Thourot-Fauvergue sur le continuum de sécurité : nos positions

- La semaine passée, les députés Alice THOUROT et Jean-Michel FAUVERGUE ont publié leur rapport intitulé « D'un continuum de sécurité vers une sécurité globale » visant une meilleure articulation du travail des forces de l'ordre nationales, des polices municipales et des entreprises de sécurité ainsi qu'une montée en puissance des polices municipales.
- <u>L'APVF</u> salue la volonté manifeste des rapporteurs de renforcer les polices municipales. Les propositions relatives à une meilleure association entre policiers municipaux et forces de sécurité de l'État, à une véritable capacité d'accès des policiers municipaux à certains fichiers stratégiques comme au système national des permis de conduire (SNPC), au système d'immatriculation des véhicules (SIV), au fichier des objets et des véhicules signalés (FOVeS) et au fichier des personnes recherchées (FPR) ou encore la création d'une formation sont autant de pistes qui rencontrent un écho favorable auprès des élus de petites villes de France.
- Si la mission préconise le maintien de la liberté des maires en ce qui concerne l'élaboration des doctrines d'emploi ainsi qu'une extension des pouvoirs de police du maire, <u>l'APVF s'étonne à la fois du parti pris intercommunaliste des rapporteurs, ainsi que de la charge menée par ces derniers contre les structures locales dédiées à la sécurité notamment les Conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD)</u>. Ces structures, lorsqu'elles sont bien investies, permettent un travail fin de prévention de la délinquance, qu'il ne convient en aucun cas de défaire. Dans certaines communes, les CLSPD sont également de précieux baromètres pour prévenir le développement de la radicalité religieuse.
- Par ailleurs, l'APVF rappelle que <u>l'intercommunalisation progressive des politiques locales de sécurité doit se faire à l'initiative des maires dans un esprit de mutualisation</u> des effectifs et des matériels et non à marche forcée.
- Enfin, la mission propose l'armement obligatoire des policiers municipaux sauf décision motivée du maire. L'APVF s'interroge : combien cela va coûter ? Alors que tous les maires réclament davantage d'effectifs de forces nationales sur les territoires, l'Etat est-il en train d'organiser un désengagement

supplémentaire en matière de sécurisation ? S'agit-il d'un transfert de charges déguisé vers les maires et leurs polices municipales ? Pour l'APVF, le débat doit avoir lieu.

# IV. Les propositions emblématiques de l'APVF en matière de sécurité

#### A. Flécher une partie des crédits du FIPDR vers les petites et moyennes villes

- A l'initiative du Ministère de l'Intérieur, le Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) a atteint près de 73 millions d'euros en 2018. Pour rappel, ce fonds sert à financer les actions de médiation, d'association, l'équipements des policiers municipaux, les actions de sécurisation d'établissements scolaires et de lieux sensibles ainsi que d'équipements en vidéoprotection en conformité avec la stratégie nationale de prévention de la délinquance.
- De fait, <u>les collectivités doivent pouvoir compter sur le fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) pour financer leurs actions</u> en termes de médiation, d'équipements des policiers municipaux, de sécurisation des lieux sensibles et d'équipements en vidéoprotection.
- Mais nombreux sont les élus de petites villes qui rencontrent des difficultés à accéder aux crédits relatifs au FIPD notamment depuis le début de l'année 2016. Suite aux attentats, les demandes de subventionnement ont explosé. Et c'est la sécurisation des « sites sensibles » surtout situées au sein des grandes agglomérations qui a été privilégiée au risque de délaisser les demandes des petites villes. Cela est d'autant plus regrettable que les petites villes sont loin d'être épargnées par la radicalisation. Plusieurs d'entre elles constituent des foyers importants du radicalisme comme Lunel, située dans l'Hérault.

#### B. Développer les coopérations sans intercommunalisation à marche forcée

- Selon nos chiffres, il existe aujourd'hui 900 CLSPD et 100 CISPD sur le territoire national : <u>c'est insuffisant et il nous semble donc que le développement de ces dispositifs demeure à parachever</u>, car pour l'APVF, le CLSPD s'il est bien investi, permet une mise en mouvement des acteurs publics locaux et peut accomplir un travail social susceptible d'accompagner des détections éventuelles de situation à problème. <u>Il s'agit d'un enjeu d'autant plus prégnant dans un contexte sécuritaire singulier, les CLSPD et CISPD sont des outils précieux : ils sont les baromètres locaux de la radicalité.</u>
- Des pistes sont-elles à l'étude pour renforcer la coopération entre forces de sécurité nationale et locales ?